



Mot du lieutenant

Bonjour ! Il y a déjà quelques semaines, je me suis joint, à titre de lieutenant, à votre équipe du poste de quartier Saint-François. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'entreprends cette nouvelle étape de ma carrière. Comme je travaille pour la police de Laval depuis 1999, ce retour à un poste de quartier éveille en moi d'excellents souvenirs. Ayant moi-même été patrouilleur solo, j'ai toujours apprécié la proximité et le contact avec les citoyens. En tant que lieutenant, et bien que mon rôle soit maintenant différent, je vous invite à maintenir et à entretenir le lien que vous avez établi avec nous durant ces dernières années. Je termine en remerciant le lieutenant Bédard, qui fut lieutenant au poste de quartier pendant plus d'une décennie. Bonne retraite !

Au plaisir de vous rencontrer,

Jean-François Girard,
Lieutenant PDQ-1

Nouvelles du quartier

- À la mi-décembre, plusieurs vols à l'intérieur de véhicules et méfaits sur des véhicules ont été commis dans le secteur. Les malfaiteurs ont particulièrement ciblé le boulevard des Mille-Îles, à proximité de la rue des Européens. Ne tentez pas les voleurs : verrouillez vos portières et ne laissez aucun objet de valeur dans votre véhicule. Si vous êtes témoin ou victime d'un vol, n'hésitez pas à nous le rapporter. Ces informations nous sont très utiles.
- Dans la nuit du 13 janvier, il y a eu plusieurs vols de souffleuses. Les malfrats ont défoncé des cabanons pour obtenir les biens convoités. Les principales rues qui ont été touchées : Robert, Chartrand, Ducharme et Duchesneau. Ne laissez pas votre souffleuse ou tout autre bien de valeur sous votre abri Tempo.

Quiz !

Commencez-vous une infraction si vous refusez d'obéir à un ordre ou à un signal d'un brigadier scolaire ?



Sommaire

- P.1 Mot du lieutenant
Nouvelles du quartier
Quiz
- p.2 Délit de fuite
Prudence !
Comité jeunesse
- p.3 Dans la mire...
Un café avec un policier
Sondage
- p.4 M'as-tu vu?
Nouvelles du quartier
Réponse quiz

Prudence !

Chaque année dans le quartier, nous recensons malheureusement un trop grand nombre d'accidents qui auraient très souvent pu être évités : vitesse excessive, arrêts non respectés, dépassements interdits, utilisation du téléphone cellulaire, etc.

Les artères les plus touchées sont : av. Marcel Villeneuve, montée Masson, rue de l'Harmonie, montée du Moulin, boul. Lévesque et Mille-Îles.

L'arrivée du beau temps peut parfois influencer le comportement de certains automobilistes qui se laissent trop facilement enivrer par le contact avec le bitume !

Nous vous rappelons vos obligations en cas d'accident, pour vous éviter une amende ou des accusations criminelles. En vertu de l'article 170 du Code de la sécurité routière, tout conducteur d'un véhicule impliqué dans un accident doit rester sur les lieux et donner son nom, son adresse, son numéro de permis, les nom et adresse du propriétaire inscrit sur le certificat d'immatriculation du véhicule ainsi qu'une attestation d'assurance ou de solvabilité.

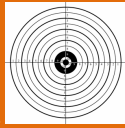
200 \$ + 70 \$ frais 9 points d'inaptitude

Un comité pour la jeunesse !

Depuis un peu plus d'un an, un comité ultra-dynamique composé de citoyens, de deux jeunes de 14 et 16 ans, de représentants de la police du quartier, du bureau municipal lavallois et du centre défi-jeunesse (maison des jeunes) se réunissent une fois par mois pour organiser des activités dans le secteur de Saint-François.

À la suite d'un sondage mené auprès des adolescents du secteur, le comité a établi ses priorités. Du soccer libre avec prêt de ballon au parc du Moulin pendant l'été et une équipe de *cheerleading* ont ainsi été organisés dans le volet sportif. Les jeunes souhaitent aussi avoir des ateliers de cuisine. Une session de formation vient donc de commencer et accueille de quatre à six jeunes chaque semaine. L'accent est mis sur la cuisine santé, mais surtout économique. Pour vous joindre à ces activités ou à notre comité jeunesse, vous pouvez contacter Veronica Pinzon, de Saint-François en action, au 450 936-2557.

Dans la mire ...



Nouveaux officiers au PDQ1

Le lieutenant Jean-François Girard est nouvellement en poste. Nous lui souhaitons la bienvenue. Il prend la relève du lieutenant Nathalie Bédard, qui a pris sa retraite.

Le 13 décembre a eu lieu la fête de Noël, organisée par Saint-François en action au sous-sol de l'église Saint-Noël-Chabanel. Nous étions présents pour faire des passeports enfants et discuter avec les citoyens.

Saint-François en action, très engagé dans le secteur depuis 2006, est maintenant devenu un organisme sans but lucratif. Le lieutenant Jean-François Girard, qui est le responsable du poste, sera membre de son conseil d'administration sous peu et maintiendra la collaboration du Service avec les différents partenaires.

Depuis le 15 mars, il vous est possible d'enlever les pneus d'hiver sur votre véhicule. Il n'est pas obligatoire de le faire à cette date si vous jugez que cela n'est pas sécuritaire.



- Pour nous joindre :
1245, montée du Moulin, Saint-François, Laval.
450 662-4310
infopolicestfrancois@ville.laval.qc.ca

N'hésitez pas !

Quelques statistiques

Depuis 2006, à Laval, trois brigadiers ont été impliqués dans des accidents. Heureusement, aucun n'a causé de blessures sérieuses, mais tous sont survenus à la suite d'une inattention de la part du conducteur de la voiture.

Un café avec un policier



C'est un concept qui a vu le jour aux États – Unis, où on l'appelle *Coffee with a cop*. En 2014, il a été implanté au Québec dans plusieurs municipalités.

Cette initiative propose des rencontres informelles entre policiers et citoyens dans un contexte de détente. Les participants peuvent discuter de sujets qui les touchent, de leurs inquiétudes ou simplement poser des questions. Cinq rencontres ont déjà eu lieu.

Nous avons eu le plaisir de vous rencontrer au Tim Hortons du 825, boul. Vanier à Saint-Vincent-De-Paul le 23 avril dernier.

Sondage

Nous aimerions connaître votre opinion !

Savez-vous que la limite de vitesse sur la montée du Moulin est de 30 km/h, en direction sud, entre les rues La Périère et de l'Église ?

Répondez-nous par courriel au infopolicestfrancois@ville.laval.qc.ca.

Nous avons hâte d'avoir de vos nouvelles !

M'as-tu vu ?

C'est la question que se posent des centaines de jeunes quand ils se dirigent, matin, midi et soir, à leur école primaire. Les automobilistes qui circulent en zone scolaire sont parfois très imprudents ou inattentifs. De plus, nous constatons qu'il s'agit souvent de parents qui se rendent à l'école conduire leur enfant.

M'as-tu vu ? Est aussi le titre de la campagne provinciale de sécurité en transport scolaire. Cet aspect a toujours été une priorité dans le secteur de Saint-François. Les policiers sont d'ailleurs présents tous les jours près de nos quatre écoles : Notre-Dame-du-Sourire, Hébert, L'Escale et Fleur-Soleil.

L'événement malheureux survenu tout près de l'école Fleur-Soleil devrait vous amener à réfléchir à votre conduite. Êtes-vous pressés le matin en vous rendant à l'école ? Êtes-vous alertes ? Êtes-vous conscients du danger que vous représentez pour un piéton, un enfant, une brigadière ?

Nous continuerons donc, comme à notre habitude, très présents près des écoles primaires. Nous irons vous rencontrer et discuter avec vous. Ensemble, nous protégerons nos enfants !

Pour plus d'information, www.mastuvu.info.

Nouvelles du quartier (suite)

Deux accidents de motoneige sont survenus le 5 février dernier. Un à l'intersection de la montée Masson et de l'autoroute 25 et l'autre, sur la montée Sainte-Marie. Dans le premier cas, une distraction serait à l'origine de l'impact, qui a causé des blessures légères au conducteur. Dans le second, la conductrice a subi des blessures sérieuses. Deux personnes ont été transportées à l'hôpital.

Le 3 février, un accident est survenu à l'intersection de la montée du Moulin et de la rue de l'Église. Une brigadière a été légèrement blessée lors de cet accident. La vitesse n'est pas en cause ; il s'agirait d'une inattention du conducteur. Nous vous rappelons de respecter la limite de vitesse en zone scolaire, c'est-à-dire 30 km/h.



Le 12 mars, il y a eu une agression armée dans un domicile de la rue Duguay. Deux hommes en ont forcé l'entrée et ont séquestré un couple se trouvant dans la résidence au moment des faits. Ces personnes n'ont subi aucune blessure. Les suspects sont de race blanche et sont dans la quarantaine. Ils ont dérobé un montant d'argent important avant de prendre la fuite à bord d'une fourgonnette d'un vieux modèle. Si vous avez des informations en lien avec cet événement, vous pouvez les transmettre en toute confidentialité au 450 662-INFO (4636).

➔ Réponse

Oui. Selon l'article 311 du Code de la sécurité routière, ayant omis, malgré la signalisation qui indiquait le contraire, d'obéir aux ordres ou aux signaux d'un brigadier scolaire, un conducteur est passible d'une amende de 100 \$ plus les frais de 48 \$ et peut se voir imposer une contribution de 14 \$ (pour un total de 162 \$), en plus de recevoir plus 3 points d'inaptitude.